

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 20 24 DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

FICHE D'EXPLOITATION

Numéro de Sécurité sociale

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

N° de Siren de l'exploitation (en cas de multitudes d'exploitations : remplir une fiche d'exploitation par exploitation)

Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

- ☐ Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.
- ☐ Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.
- ☐ Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.
- ☐ Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration, après la fermeture de la télécorrection sur impots.gouv.fr
- ☐ Autres

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

BA régime réel			
			RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042
M1	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)		MSGX/MSIO
M2	Déficit de l'exploitation		MSGY/MSIP
M3	Sommes à ajouter (abattements JA, ARD, abattements, exonérations, revenus exceptionnels 1 ^{re} année d'étalement, cotisations facultatives...)		MSGZ/MSIQ
M4	Sommes à déduire (revenus exceptionnels des années suivantes, différence indemnité abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHM/MSIR
Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BA : compléter le cadre ci-dessous			
M5	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	%	MSHV/MSJM
M6	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSHS/MSIX
M7	Intérêts excédentaires des comptes courants		MSHT/MSIY
M8	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSHU/MSIZ
M9	Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSHW/MSJN
M10	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSHX/MSJO
M11	Frais professionnels déductibles		MSHY/MSJP
M12	Part du revenu exceptionnel déduit fiscalement la 1 ^{re} année par l'adhérent		MSHZ/MSJQ
M13	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement les années suivantes par l'adhérent		MSIM/MSJR

BIC ou BNC régime réel			
N1	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)		MSHN/MSIS
N2	Déficit de l'exploitation		MSHO/MSIT
N3	Sommes à ajouter (ARD, abattements, exonérations, cotisations facultatives...)		MSHP/MSIU
N4	Sommes à déduire (différence indemnité d'abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHQ/MSIV
Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BIC/BNC : compléter le cadre ci-dessous			
N5	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes		% MSMP/MSNP
N6	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSMM/MSNM
N7	Intérêts excédentaires des comptes courants		MSMN/MSNN
N8	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSMO/MSNO
N9	Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSMQ/MSNQ
N10	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSMR/MSNR
N11	Frais professionnels déductibles		MSMS/MSNS

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature